

**ASSEMBLÉE NATIONALE**23 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 976

présenté par  
M. Chiche

-----

**ARTICLE 44**

Après                    l’alinéa 12,                    insérer                    l’alinéa                    suivant :

« Un projet de plan pluriannuel de travaux est également élaboré dans les immeubles à destination partielle ou totale d’habitation soumis à la présente loi, en cas de transfert de propriété à titre gratuit ou à titre onéreux ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à ce que l’assemblée générale effectue un projet de plan pluriannuel lorsqu’il y aura un transfert de propriété d’une partie ou de la totalité des lots comprenant l’immeuble et cela peu importe que ce transfert de propriété se fasse à titre gratuit ou à titre onéreux.